**Politique**

CAH, en étant conscient que les aînés sont à risque d’abus et violence, s’engage à travers le personnel à veiller et à identifier les signes et les évènements sentinelles et au besoin à soutenir ses clients dans la recherche de services de protection

Les aînés peuvent être des victimes de la violence physique ou psychologique, de l'exploitation financière ou de négligence de la sécurité personnelle, de l'hygiène et de la nutrition. La violence comprend tout acte qui mine la dignité ou l'estime de soi d'un aîné, notamment : les insultes, les menaces, l'intimidation, l'humiliation, le harcèlement, l'isolement et la marginalisation.

**Procédures**

1. Les employés, contractuels, et stagiaires sont responsables de veiller aux signes d’abus et violence.
2. Dans une situation de suspicion d’abus envers un de nos clients, les employés, contractuels, stagiaires sont tenus à informer le Responsable de besoins complexes.
3. Dans une situation de suspicion, le Responsable de besoins complexes peut décider d’ouvrir une enquête après avoir informé le Directeur des programmes.
4. Un rapport d’événement sentinelle sera soumis par le Responsable de besoins complexes.